

LES 1001 PREMIERS JOURS DU CERVEAU : ENTRE AJUSTEMENTS ET TROUBLES - 26ÈMES JOURNEES DE LA SOCIETE MARCE FRANCOPHONE & 1ÈRE JOURNEE REGIONALE DE PSYCHIATRIE PERINATALE -

CONTEXTE :

Les 1001 premiers jours de la vie doivent permettre à l'enfant de poser les fondations d'une physiologie saine et d'une psychologie sereine, alors que les mères - les parents - traversent une tranche de vie psychique et sociale particulièrement instable. Cette situation d'équilibriste est connue depuis l'antiquité et a été formalisée pour la première fois par L.V. Marcé au XIXème dans son traité de la folie des femmes enceintes des nourrices et des nouvelles accouchées. En 2022, l'OMS a mis au même niveau la santé physique et la santé mentale maternelle, et aujourd'hui en France, les femmes enceintes, les parents et leurs nourrissons doivent pouvoir bénéficier de l'attention toute particulière que leurs vulnérabilités rendent nécessaire.

La Société Marcé Francophone et le Centre Hospitalier Charles Perrens vous proposent de participer aux 26èmes journées annuelles de notre société, qui sont aussi les premières journées régionales de psychiatrie périnatale de nouvelle-aquitaine sud, à Bordeaux le 30 mai 2024.

Nous y mettrons en lumière les connaissances récentes sur les incroyables ressources du cerveau des bébés, comment l'interaction synchronise les cerveaux et engendre un plaisir partagé, mais aussi sur les tous premiers signaux que les bébés envoient pour nous faire part de leur détresse et comment les traumatismes précoces peuvent se transmettre de génération en génération. En deuxième partie de journée, la salle entière participera à un serious game qui permettra de mettre en musique, tous ensembles, un exemple de déclinaison clinique de la psychiatrie périnatale coordonnée, intégrée et graduée. Enfin, l'organisation des soins psychiques et psychiatriques périnataux, inscrite depuis 2022 au code de la Santé Publique, doit permettre un accès aux soins facilité aux familles faisant fi - nous l'espérons - des inégalités sociales de santé. Cette avancée majeure et ses corollaires, que sont la nouvelle autorisation en psychiatrie périnatale pour les hôpitaux et l'option en psychiatrie périnatale ouverte maintenant aux internes, vous seront présentés pour vous permettre de vous représenter les parcours de soins préventifs et curatifs qui seront dorénavant portés par les équipes de psychiatrie périnatale existantes et à venir.

OBJECTIF PROFESSIONNEL :

Identifier et analyser les processus physiologiques et physiopathologiques du développement psycho-affectif du fœtus et du nourrisson. Ouverture sur une application en situation professionnelle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Comprendre la précocité des soins conjoints parents- bébés en psychiatrie périnatale pour améliorer sa pratique professionnelle
- Identifier et adapter la prise en charge des situations à risque
- Comprendre les systèmes de soins existants et pouvoir définir un parcours de soins conjoints adapté

PROGRAMME :

Pré-programme à venir

MODALITES PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS :

Formation dispensée en présentiel, dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur.

Supports pédagogiques pouvant être disponibles pendant ou après la mise en œuvre de la formation.

Les intervenants :

- Experts nationaux et internationaux

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Apports théoriques

IFAPS

121 rue de la Béchade CS 81285 33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05.56.56.34.03

lfaps@ch-perrens.fr

22/11/2023 17:47

SIRET : 26330584900014 - APE 8610 Z Enregistré auprès de l'ANDPC : N°1602 Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 72.33PO 170 33 auprès de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

PUBLIC :

Tout public

PREREQUIS :

Aucun

DUREE :

1 jour

DATES :

30/05/2024

NOMBRE DE PLACES :

TARIFS :

Individuel /bénéficiaire :	80,00 €
Groupe (0 pers. minimum) :	0,00 €
Employeur /bénéficiaire :	150,00 €
Etudiant/Demandeur emploi :	30,00 €

INDICATEURS DE RESULTATS POUR CETTE ACTION :

Niveau d'accomplissement :

Nombre de bénéficiaires accueillis en 2023 : * formation non dispensée sur cette période

Niveau de performance :

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires en 2023 : * formation non dispensée sur cette période

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du Code du Travail), l'IFAPS peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, nous pouvons mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap de Nouvelle Aquitaine...) pour la recherche de solutions permettant l'accès à nos formations.

- Échanges d'expériences

EVALUATION DES ACQUIS ET SANCTION DE LA FORMATION :

- Evaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels réalisée tout au long de la formation à l'aide d'outil(s) d'évaluation des acquis,
- Un questionnaire de satisfaction sera remis au bénéficiaire à la fin de la formation au cours du bilan de formation
- Un certificat de réalisation de la formation sera délivré au bénéficiaire à l'issue de celle-ci.